

LES GRANDES PRIORITES EN MATIERE DE SURVIE, D'EDUCATION ET DE PROTECTION DE L'ENFANT

Au Niger, la disparité entre filles et garçons en terme d'accès à l'éducation entrave grandement le développement du pays. Il est aujourd'hui prioritaire de mettre l'accent sur l'éducation des filles.

Au Niger, seulement quatre filles sur dix vont à l'école primaire, deux sur dix au collège et trois sur cent au lycée. Les mères qu'elles deviendront auront, en moyenne, sept enfants. De ce nombre, deux mourront avant d'atteindre l'âge de cinq ans. La plupart de ces femmes travailleront jusqu'à 18 heures par jour, sans reconnaissance sociale et sans accès au processus de prise de décision.

Les taux de scolarisation augmentent doucement, mais l'écart entre filles et garçons scolarisés stagne autour de 20 points. À l'insuffisance des ressources des ménages et de l'État, s'ajoute le problème du statut très inéquitable traditionnellement accordé aux filles. Pour de très nombreux parents, leur éducation ne passent pas par l'école mais plutôt par l'apprentissage des connaissances propres à devenir une bonne mère et une bonne épouse. Sans évolution de ce statut, le droit des filles à

l'éducation et à leur participation active au développement de leur pays est lourdement menacé. Le développement du pays lui-même en est hypothéqué.

Cette évolution du statut des femmes ne pourra se faire sans une forte volonté politique soutenue par la société civile car il s'agit ici de changer les mentalités. Une stratégie de promotion de la scolarisation des filles est aujourd'hui portée par un plan décennal de développement de l'éducation. Cette stratégie comporte des mesures visant à protéger la scolarité des filles, notamment l'interdiction du mariage précoce, ce qui laisse supposer que le gouvernement, avec le soutien de la société civile, saura prendre les décisions qui s'imposent.

L'UNICEF EN ACTION

Nos priorités visent à accélérer la scolarisation des enfants, tout particulièrement des filles, avec une augmentation du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement du cycle primaire de 5 % par an.

L'UNICEF plaide auprès du gouvernement et des partenaires pour la mise en place d'un jeu d'interventions visant spécifiquement l'accès et la rétention des filles dans une douzaine de communes (plus de 600 écoles), où le taux brut de scolarisation est faible et l'écart filles / garçons important. Ces interventions comprennent la mise à disposition de maîtres formés et d'équipements pédagogiques de base dans des espaces d'apprentissage dotés de latrines séparées (pour les jeunes filles) et de points d'eau. Elles portent une attention spécifique à des services tels que la santé scolaire, l'alimentation, le jardin scolaire, le déparasitage, la supplémentation en vitamine A, l'éducation nutritionnelle et sanitaire et à la prévention du paludisme et du VIH/SIDA. Elles supposent la mobilisation des comités de gestion des établissements, des associations de mères et des coopératives d'enfants afin que chaque abandon scolaire soit vécu par tous comme une perte grave. Il s'agit de produire des écoles amies des enfants, amies des filles. Leur réalisation exige des moyens financiers, des ressources humaines variées et motivées et du temps, la condition nécessaire au changement de comportement.

